



Reconnaissance et droit sur l'enfant

Par **sylvie jousse**, le **17/01/2008** à **19:37**

Bonjour,

Je suis maman d'une petite fille de 16 mois et l'élève seule depuis sa naissance puisque son père est parti 15 jours avant l'accouchement.

Nous vivions ensemble depuis 5 ans et a désiré cet enfant. Son départ a été inexplicable et a ce jour encore incompréhensible.

Il n'a depuis jamais manifesté le moindre intérêt pour cet enfant et ne l'a jamais vue.

Dès son départ j'ai fait une reconnaissance anticipée et ma fille porte mon nom.

J'aimerais connaître ces droits si malgré son attitude un jour il se souvenait qu'il avait fait un enfant et voulait la reconnaître ou la prendre avec lui.

Je crois savoir qu'il ne peut pas la reconnaître sans mon accord, mais peut-il exiger de faire pratiquer un test de paternité et ainsi faire valoir ces droits de gardes quand bon lui semblera ou y a-t-il un délai?

je vous remercie de m'éclairer sur ces questions.